

Paris, le 25 mars 2022

Monsieur le Garde des Sceaux,

Le 18 février dernier, lorsque la transparence annuelle a été publiée par vos services, il ne nous a pas échappé que certains des postes ayant fait l'objet d'un appel à candidatures de la chancellerie car ils allaient se libérer de manière certaine n'étaient pas pourvus, au premier rang desquels le poste de premier vice-président chargé de l'instruction, responsable du pôle financier de Paris.

Cela nous a d'autant moins échappé que le premier président de la cour d'appel de Paris s'est immédiatement fendu d'un mail adressé à tous les présidents des tribunaux judiciaires de sa cour afin de les rassurer, non sans avoir pris attache préalablement avec votre directeur des services judiciaires ainsi qu'il l'a précisé : certes, il manquait des postes importants de la juridiction parisienne sur la transparence, mais une transparence complémentaire allait être diffusée dans les 15 jours.

Ces trous béants dans la transparence du 18 février, pour tous les yeux avisés, ont fait sourire nombre d'entre nous à qui l'on a tenté de faire croire qu'un problème informatique avait contraint vos services à publier si tard dans la journée ce document tant attendu sur lequel ils travaillaient depuis plusieurs mois. A tout refaire en catastrophe en tentant, de surcroît, de masquer ce qui ne peut pas l'être, vos services ont manqué de temps pour trouver une explication crédible à cette tardiveté anormale.

Les rumeurs circulaient déjà que des propositions de nominations avaient été retirées par vos soins pour d'obscures raisons, mais nous n'osions y croire en dépit d'épisodes passés ayant déjà montré votre propension à l'ingérence dans la situation de certains magistrats malgré l'existence de conflits d'intérêts évidents.

Les 15 jours ont passé. Puis 30. Et la transparence complémentaire n'est jamais parue.

Nous avons aujourd'hui la confirmation par voie de presse, que le nom d'un collègue s'étant porté candidat pour occuper le poste au pôle des juges d'instruction spécialisés en matière financière, dont la compétence et la légitimité pour occuper ces fonctions ne prêtent pas à discussion à telle enseigne qu'il avait été proposé par vos propres services, aurait été "biffé" par vos soins. Et que d'autres noms l'auraient été également. Il ne s'agit que d'un article de presse, rétorquerez-vous peut-être pour tenter de discréditer une

information aussi compromettante. Certes, mais il révèle un secret de polichinelle – permis par le processus même de nomination des magistrats – dont il vous sera périlleux de contester la réalité, à moins que vous n'usiez une énième fois de l'artifice consistant à rendre « vos services » responsables.

Il nous appartient de vous interpeller publiquement sur ce qui a toutes les apparences d'une ingérence illégitime du pouvoir exécutif dans le processus de nomination de magistrats judiciaires, visant à écarter certains magistrats de postes sensibles pour des raisons étrangères aux critères qui devraient présider à ces nominations. Bien sûr, nous n'ignorons pas que votre pouvoir de proposition vous permet de peser sur la carrière des magistrats, et que le contrôle du Conseil supérieur de la magistrature, limité à l'invalidation de vos propositions sans pouvoir lui en substituer d'autres, n'a de contrôle que le nom. Notre organisation syndicale revendique ainsi de longue date une réforme des pouvoirs du CSM pour que l'indépendance de la justice soit véritablement assurée au travers des nominations des magistrats du parquet comme du siège. Mais même en l'état des textes, votre pouvoir doit naturellement se conformer à la Constitution et au principe de l'indépendance de l'autorité judiciaire, ce qui vous impose de proposer des magistrats en considération de leur ancienneté et de leurs compétences et non de les choisir au regard de critères plus obscurs, inconnus du CSM chargé d'examiner vos propositions, et qui prêtent évidemment à interrogations voire à des suspicions de manœuvres politiciennes.

Pourquoi aucun des magistrats candidats au poste de juge d'instruction au pôle financier de Paris n'a-t-il encore été proposé à ce jour ? Pourquoi d'autres postes ayant fait l'objet d'appels à candidatures pour compétences particulières – dont nombre de présidents d'assises – n'ont pas fait l'objet de propositions alors que plusieurs d'entre eux ont nécessairement attiré des candidatures ?

Compte tenu de la gravité de ces questionnements sur des ingérences qui paraissent de nature à constituer une atteinte grave à l'indépendance de notre institution et aux garanties qui doivent entourer la nomination des magistrats, vous comprendrez que nous rendions ce courrier public.

Je vous prie, Monsieur le Garde des Sceaux, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Kim Reuflet

Présidente

